



Déclaration de conformité européenne

Traduction de l'original



Nous déclarons par la présente, en tant que fabricant, que les appareils décrits ci-après, dans les configurations mises en circulation, sont conformes à toutes les dispositions en vigueur de l'ordonnance européenne 813/2013.

Nom du fabricant et nom du responsable CE :

REMKO GmbH & Co. KG
Techniques de climatisation et de chauffage
Im Seelenkamp 12
D - 32791 Lage

Appareils (machines)- configuration :

Aérotherme portatif pour une utilisation avec un brûleur à combustion interne séparé

Série/gamme :

REMKO CLK 30, CLK 50, CLK 70,
CLK 120, CLK 150

N° de série / de gamme :

829..., 833..., 834..., 843..., 844...

Dispositions en vigueur (directives européennes)

Les produits ci-dessus sont conformes aux directives européennes suivantes :

813/2013 - Ordonnance relative à l'application de la directive concernant les exigences d'écoconception 2009/125/CE et le marquage de la consommation d'énergie des appareils de chauffage 2016/426/UE - Ordonnance sur les appareils brûlant des combustibles gazeux 2014/35/UE - Directive sur les basses tensions 2014/30/UE - Directive sur la compatibilité électromagnétique 2011/65/UE - Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

Normes appliquées :

(Normes EN harmonisées)

DIN EN ISO 3744 - 02 ;
EN 60204 - 1 ;
EN 60335 - 1 ;
EN 60335 - 2 - 30 ;
EN 55014 - 1 ; EN 55014 - 2 ;
EN 61000 - 3 - 2 ; EN 61000 - 3 - 3 ;

Ordonnances nationales supplémentaires

FOR-2011-12-06-1359 Directives concernant la construction, la conception et la fabrication d'équipements et de produits chimiques (directives concernant la responsabilité du fabricant)

Lage, 10 juillet 2020

REMKO GmbH & Co. KG

REMKO GMBH & CO. KG

Klima- und Wärmetechnik

Im Seelenkamp 12 32791 Lage

Tel. (0 52 32) 6 06-0 · Fax 60 62 60

par délégation

Christian Brüggemann, responsable développement